



## Table des matières

1. OBJET .....	1
2. DOCUMENTS ASSOCIÉS .....	1
3. RESPONSABILITÉS .....	1
4. DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ .....	2
4.1. Principes .....	2
4.2. Les salles de prélèvements .....	3
4.3. Le matériel .....	3
4.4. Le déroulement .....	4
4.5. Difficultés liées au prélèvement .....	4

### 1. OBJET

Ce mode opératoire décrit les responsabilités et les principes pour la réalisation des prélèvements. Elle s'applique à tous les prélèvements biologiques.

### 2. DOCUMENTS ASSOCIÉS

Tous les documents du processus pré analytique

### 3. RESPONSABILITÉS

Les examens de biologie médicale sont réalisés sous la responsabilité des biologistes médicaux.

L'engagement à respecter les exigences du manuel de prélèvement est contractualisé avec la direction des soins de l'établissement et la CME par l'intermédiaire de son président.

Le directeur de l'établissement veille à leur application.

Les responsabilités s'appuient sur les règles de fonctionnement définies en concertation entre les secteurs d'activité cliniques et le laboratoire de biologie médicale.

Les personnels soignants s'engagent à respecter les exigences du laboratoire, spécifiées dans le manuel de prélèvement réalisé et mis à jour par le laboratoire.



Le tableau suivant définit les habilitations pour les différents types de prélèvements :

Prélèvement \ Préleveur	Technicien de laboratoire*	Infirmier	Pharmacien Biologiste	Médecin
Prélèvements sanguins veineux et capillaires	X	X	X	X
Prélèvements artériels - Gazométrie		X	X**	X
Prélèvements sanguins veineux et capillaires à domicile (HAD), au lit du patient, au centre de prélèvements...	X	X	X	X
Tests dynamiques : Avec injection		X		X
* Sans injection	X	X	X	X
Sondage pour prélèvement urinaire chez la femme		X	X**	X
Sondage pour prélèvement urinaire chez l'homme		X		X
Myélogrammes au sein de l'établissement de santé			X**	X
LCR				X
Liquide amniotique				X
ECBU	X	X	X	X
Coproculture	X	X	X	X

\* Technicien disposant du certificat de capacité de prélèvement + l'AFGSU - Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence - de niveau II

\*\* Si compétent

## 4. DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

### 4.1. Principes

**Préparation** : au préalable, le patient est informé (si cela est possible) des besoins / exigences du laboratoire concernant les conditions de réalisation lors du prélèvement (jeune, repos, régime, prise de médicaments...), par le personnel des unités de soins (cf. manuel de prélèvement). Le cas échéant, une fiche de consentement doit être complétée et signée pour les examens génétiques.

**Réalisation** : Le préleveur rassure le patient et l'informe sur les conditions de prélèvement. Le prélèvement est réalisé en fonction des examens demandés en suivant le mode opératoire correspondant au type de prélèvement et en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.



### Règles d'identification :

L'échantillon doit être identifié par le nom d'usage, le prénom, la date de naissance, le sexe du patient. La date et l'heure de prélèvement doivent figurer sur l'ordonnance ou sur le bon de prélèvement ainsi que le nom du prescripteur et du préleveur. Dans le cas d'une demande de groupe sanguin, le nom de jeune fille doit également être précisé.

Cette identification est réalisée par la personne effectuant le prélèvement et sur tous les récipients, en vérifiant l'identité auprès du patient, en lui demandant de formuler son nom (si le patient n'est pas en capacité de s'identifier, bien vérifier l'identité par tout autre moyen nécessaire), et/ou en vérifiant la concordance avec l'identité figurant sur la demande.

Les renseignements utiles à la bonne interprétation des résultats sont demandés par le préleveur ou prescripteur et reportés sur le formulaire de demande chaque fois que nécessaire.

## **4.2. Les salles de prélèvements**

Chaque salle est adaptée aux règles de confidentialité, d'hygiène, de sécurité et de confort. L'entretien des salles ainsi que le réapprovisionnement en matériel sont assurés quotidiennement par le préleveur.

## **4.3. Le matériel**

### **Pour les prélèvements faits par le personnel du laboratoire, au lit du patient :**

Il concerne l'étalement des prélèvements en vue de la réalisation des myélogrammes. La boîte de transport comprend des lames en verres et deux plateaux.

Pour être en conformité avec la réglementation, cette boîte est étiquetée avec le logo UN 3373 « matières biologiques catégorie B ».



Matières biologiques  
Catégorie B

### **Pour les prélèvements effectués par le personnel infirmier ou les cliniciens de l'établissement de soins:**

Le matériel et les conditions de prélèvement sont conformes aux recommandations communiquées par le laboratoire.

Le laboratoire est responsable de la mise à disposition des matériels sécurisés à usage unique de prélèvement dans chaque service à l'aide de bons d'approvisionnement.



#### 4.4. Le déroulement

##### **Le déroulement du processus de prélèvement aux consultations externes**

Le patient se présente au bureau des entrées de l'hôpital avec son ordonnance. Il lui est remis un bon de circulation et une planche d'étiquette « patient » édité par le SIH. Le patient se rend au centre de prélèvement des consultations externes.

Le préleveur :

- appelle le patient et l'installe en salle de prélèvement
- vérifie l'identité du patient et la conformité des conditions de prélèvement, note les renseignements cliniques pertinents pour la prise en charge biologique du patient
- prépare le nécessaire au prélèvement (ailettes, tubes, pots, compresses, désinfectant....) selon le mode opératoire de prélèvement
- réalise le prélèvement et étiquette les récipients de prélèvements selon les modes opératoires adéquats
- informe le patient sur les modalités de délivrance des résultats

#### 4.5. Difficultés liées au prélèvement

Les responsables du laboratoire informent les préleveurs des conséquences résultant d'un prélèvement difficile ou du non-respect des modalités de prélèvement préconisées, sur la qualité des résultats d'examens. Le cas échéant, une fiche de non-conformité pourra être établie par le laboratoire.

En cas de difficulté de prélèvement, une information doit être transmise au laboratoire.